

Langourla

Le Bulletin

Sommaire

- P.2 Séance du 9 Janvier
- P.4 Séance du 6 Février
- P.6 Ecoles
- P.7 Résidents Britanniques
- P.8 Histoire: Plogoff
- P.9 Histoire: La Marseillaise
 - Etat Civil
 - Urbanisme
 - Bibliothèque
- P.10 Rétroviseur
 - Vie Associative
- P.11 Jeux - détente
 - A ne pas confondre
- P.12 La Commune Nouvelle
 - Pourquoi?
- P.13 Services Publics
- P.14 Annonces
- P.15 Les sorties à Langourla
- P.16 Numéros utiles

COMMUNE NOUVELLE, comme une nouvelle...

Les réunions en prévision d'une ultérieure modification des limites intercommunales inquiètent beaucoup de personnes. Cela est légitime et compréhensible, et vos élu(e)s l'entendent.

Il y a des périodes, où il ne faut pas trop craindre l'avenir. La hiérarchisation des communes n'a pas bougé depuis le 14 décembre 1789, date de leurs créations. Après 225 années et 3 mois d'immobilisme sur la notion 'commune', nous sommes à la veille d'une métamorphose, qui, je pense nécessaire, au vu de la taille que nous représentons, tant au niveau communal, qu'intercommunal.

LANGOURLA



Côtes d'Armor

Le 23 mars, les sept communes de la communauté vont délibérer le même soir, afin d'avoir une uniformité de décision, et ainsi présenter au Préfet des Côtes d'Armor, le choix coordonné, de notre avenir. Cette première décision permettra d'échapper à la carte de fusion intercommunautaire, qui sera proposée, par l'administration préfectorale pour les territoires qui n'auront pas préparé leur avenir. Cette volonté ne peut qu'être favorable pour notre horizon commun, et nous laissera le temps de réflexion d'une année supplémentaire, pour trouver le bon accord avec une communauté limitrophe.

Alors, si une commune nouvelle se crée, n'ayons pas peur. Nous garderons notre identité propre et nos limites communales. Ne craignons pas ce devenir. Les réformes structurelles nécessaires, et qui tardent tant, au niveau national, sont certainement nécessaires sur une aire géographique locale.

Une charte est en cours d'élaboration, pour garantir la vie quotidienne de cette future configuration.

Des règles s'imposeront pour conserver cette identité, à laquelle chaque habitant de Langourla tient et ne souhaite pas se voir diluer, dans une quelconque structure impersonnelle.

Cette même charte garantira également les fonctions vitales à nos diverses communes, dans un souci d'équité et de partage.

J'entends les appréhensions, concernant cette fusion avec X ou Y. Peur de se faire 'manger' et de ne plus pouvoir agir pour notre territoire. Ne nous voilons pas la face, tout ne sera pas rose. Ces mêmes inquiétudes étaient latentes, lors de la création de la communauté de commune du Mené. Faites confiance à vos représentants, qui affirmeront leurs souhaits et défendront l'intérêt du Mené. De toute manière, commune nouvelle ou pas, il faudra se 'marier' avec une autre structure, de gré ou de force. Alors, une fois de plus, soyons solidaires et courageux pour aller, tel les sportifs du ballon rond de Guingamp, EN AVANT.

Votre Maire : Michel ULMER

**Les comptes rendus des conseils municipaux font l'objet d'un résumé.
Les grandes lignes restent mentionnées. Pour connaître les détails, il est toujours possible,
comme par le passé, d'en prendre connaissance à la mairie.**

Présents : MM. Michel ULMER, maire ; Daniel LEFEUVRE ; Mme Josiane AVENEL, adjoints
Mmes Linda GORDON ; Stéphanie ROUXEL ; Chantal UZURET ; MM. Pierre CARADEUC ; Alain CHERIAUX ;
Christian COUPE ; Jean-François LEJEUNE ; Pierre de LEUSSE ; Bruno RIOLON ; Loïc ROBERT
Absents excusés : MM. Daniel BESNARD ; Philip WITTAMORE
Mme Linda GORDON a été nommée secrétaire

M. Le Maire a évoqué les attentats de cette semaine et une minute de silence a été observée en hommage aux victimes.

► Présentation du réseau de chaleur.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2013, par le cabinet Cap Solaire, qui montrait l'intérêt évident de la mise en place d'une chaufferie liée à la résidence 'Les Camélias'. Depuis, le cabinet Exoceth a été retenu pour la maîtrise d'œuvre, mais le dossier a été mis en veille suite à la fermeture de cette résidence.

Cet établissement va être racheté prochainement par la Communauté de Communes du Mené. Un programmiste a fait un état des lieux de ce bâtiment et un maître d'œuvre a déjà été recruté pour travailler sur le projet d'aménagement de cet établissement.

Lors d'un projet de chaufferie, la méthodologie recommandée par AILE (l'Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) et l'ADEME, partenaire du programme bois énergie au côté du Conseil Régional, commence par une étude de faisabilité, suivie d'un avant projet bâti par un bureau de maîtrise d'œuvre, puis de la réalisation de la chaufferie et de son réseau de chaleur.

M. Pierre de Leusse fait un aparté, pour expliquer la complexité du dossier et la difficulté de calculer l'intérêt économique du projet selon les bâtiments : la commune est, soit utilisateur propriétaire (école cantine), soit vendeur d'énergie près de l'EHPA ou près de locataires éventuels (existants ou futurs occupants de l'îlot Quéré-Guillard).

M. Théry détaille un projet de chaufferie constitué de 3 phases :

- 1 – l'établissement de la chaufferie
- 2 – le réseau de canalisations
- 3 – la livraison par un échangeur (qui a le rôle de chaudière) dans les différents bâtiments.

Un diaporama permet de voir la composition générale d'une chaufferie au bois plaquettes : la chaudière, la vis de transfert et le silo.

Ce projet a été estimé à 335 200 €, des prestations supplémentaires ont été chiffrées et seront facturées selon les besoins.

► Orientations budgétaires 2015

M. Le Maire donne lecture des projets de compte administratif 2014 (colonne réalisé) et de budget 2015.

Au niveau du fonctionnement, pour un budget de 840.338,23 €, les dépenses de l'année 2014 s'élèvent à 486.799,56 € et les recettes à 642.625,22 € auxquelles il faut ajouter l'excédent 2013 reporté : 215.444,96 €, soit un total de recettes de 858.070,18 €. Ces chiffres nous donnent un excédent pour l'année 2014 de 371.270,62 €, mais il faut prévoir un virement pour financer les investissements 2014 non réalisés à ce jour et de nouveaux projets, soit 150.000 €, donc l'excédent de fonctionnement reporté au budget 2015 sera de 221.270,62 €.

Au niveau de la section d'investissement, pour un budget de 932.477,29 €, les dépenses payées en 2014 sont de 250.232,70 € et les recettes encaissées s'élèvent à 316.668,98 €, ce qui donne un excédent de 66.436,28 €.

Des programmes de travaux engagés s'élèvent à 166.091,82 € pour une prévision de recettes de 25.000 €, ce qui implique un déficit des restes à réaliser de 141.091,82 €.

Pour le projet de budget 2015, en section de fonctionnement, une proposition est chiffrée à 808.770 €.

En section d'investissement, les recettes prévues avec un autofinancement (virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) de 190.000 €, une capitalisation de l'excédent de fonctionnement de 150.000 €, s'élèveraient à 821.211,28 €.

Pour équilibrer ce budget, après les dépenses obligatoires ou nécessaires à des projets en cours, un reliquat de 220.000 € sera affecté, soit à des nouveaux dossiers (travaux bâtiments, effacement réseaux, aménagement Ville Jolie, espaces autour de l'étang...), soit à une diminution de l'emprunt prévu pour la chaufferie.

Ce projet va être affiné par la municipalité en concertation avec le trésorier et le budget 2015 sera voté en mars/avril.

Adhésion groupement commandes SDE/tarif jaune EDF en tant que membre

M. Le Maire fait part du courrier transmis par le Syndicat Départemental d'Énergie pour une adhésion à un groupement d'achat d'énergie qui permettrait l'application de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) et une mise en concurrence, dans les règles de la commande publique, pour nos contrats de fourniture d'électricité.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies ci-jointe en annexe, qui stipule que :

- la convention a une durée permanente,
- le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies,
- l'exécution des marchés est assurée par la Commune,
- la Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement,
- les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22, M. le Maire propose d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- décident d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération
- autorisent l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies
- donnent pouvoir à M. le Maire pour signer la convention de groupement
- autorisent le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Langourla.

Proposition convention financière école St Joseph / commune

M. Le Maire fait part de la convention de forfait proposée par l'OGEC pour le financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- décident de fixer la participation communale annuelle de Langourla à 617 €, sans réévaluation de 2014 à 2020, par enfant domicilié à Langourla et inscrit, à la rentrée scolaire de septembre, soit en classe élémentaire ou maternelle, des écoles Sainte Marie à Saint Vran ou Saint Joseph à Langourla. Un état nominatif sera fourni chaque année en octobre par le chef d'établissement
- acceptent les termes de cette convention
- autorisent M. Le Maire à signer cette convention, renouvelable par tacite reconduction.

Questions diverses

Relance impayés association foncière

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a transmis dernièrement des lettres de rappel aux personnes n'ayant pas soldé leurs cotisations d'entretien des chemins d'exploitation émises par l'association foncière.

Proposition achat guirlandes de Noël

M. Le Maire propose au conseil de poser des guirlandes de Noël rue de la Perrière et Hameau du Lac. Des devis seront présentés ultérieurement pour l'achat des illuminations et la pose de prises de raccordement sur les mâts d'éclairage public par le SDE.

Logement Dugal à Saint Joseph

Le Conseil est informé des démarches entreprises près du propriétaire d'un logement délabré à Saint Joseph et de la réponse, accompagnée d'un chèque, faite par Mme Marie France DUGAL, pour que les employés communaux sécurisent la façade.

Réunion commune nouvelle

Tous les conseillers municipaux et agents communaux sont conviés à une réunion de présentation de la commune nouvelle animée par M. Vincent Aubelle le mercredi 21 janvier à la salle des fêtes de St Jacut du Mené. Tous les conseillers confirment leur présence.

Divers

Tous les conseillers sont conviés aux vœux de la Communauté de Communes le mercredi 14 janvier à 19h00 à la Communauté de Communes du Mené.

M. Le Maire remercie tous les conseillers qui ont participé ou aidé pour le service du vin d'honneur lors de la cérémonie des vœux le samedi 3 janvier.



Présents : MM. Michel ULMER, maire ; Daniel LEFEUVRE ; Daniel BESNARD ; Mme Josiane AVENEL, adjoints
Mmes Stéphanie ROUXEL ; Chantal UZURET ; MM. Pierre CARADEUC ; Alain CHERIAUX ; Christian COUPE ; Jean
François LEJEUNE ; Bruno RIOLON ; Loïc ROBERT ; Philip WITTAMORE.

Absents excusés : Mme Linda GORDON ; M. Pierre de LEUSSE

M. Jean François LEJEUNE a été nommé secrétaire

► **Présentation du projet de réhabilitation de l'îlot Quéré-Guillard par le cabinet CERUR**

M. Le Maire donne la parole à Mmes Bouet et Guitton du cabinet CERUR qui vont présenter au conseil les scénarios proposés pour la réhabilitation de l'îlot Quéré-Guillard en logements sociaux.

La mission confiée au cabinet CERUR est d'étudier la faisabilité de ce projet et l'opportunité de faire des logements.

Un diagnostic de chaque bâtiment a été établi :

A - (ex-Guillard) – 361 m² de surfaces balayables sur 4 niveaux

B - (ex-Quéré) – 194 m² de surfaces balayables sur 3 niveaux

C - petite maison indépendante – 93 m² de surfaces balayables sur deux niveaux

D - annexe ex-Quéré local, sans intérêt, à démolir pour y apporter de la lumière

E - annexes ex-Guillard sans atout de fonctionnalité

F - garage avec soubassement en pierre

Une servitude existe sur la propriété voisine.

La recherche de la collectivité est de créer 9 logements : 1T1 ; 2 T2 ; 3 T3 ; 1 T4 pour accueillir les jeunes, mais aussi créer une mixité intergénérationnelle avec les personnes vieillissantes.

Les scénarii proposés en optimisant l'occupation du site (les planchers existants ne permettent pas l'aménagement de 9 logements vu le décalage entre les pièces et le niveau de confort attendu par un locataire) :

A - 6 logements – 3 T2 – 2 T3 et 1 T4 – soit une surface habitable de 318 m² – permettant un accueil de 19 habitants

B - 7 logements – 1 T1bis – 2 T2 – 3 T3 et 1 T4 – soit une surface habitable de 367 m² – permettant d'accueillir 23 habitants

C - 8 logements – 1 T1bis – 4 T2 – 2 T3 et 1 T4 – soit une surface habitable de 390 m² – permettant un accueil de 23 habitants.

Les estimations financières de ces 3 propositions s'échelonnent entre 842.000 € et 1.022.000 €, hors assainissement.

M. Le Maire remercie les intervenants, le conseil se prononcera ultérieurement sur la suite à donner à ce projet.

► **Présentation de la 1ère phase EPF**

M. Le Maire a présenté le travail réalisé par 5 étudiants en école d'architecture sur le projet de revitalisation de 6 centres bourg de la Communauté de Communes du Mené (Collinée ayant déposé un dossier d'appel à manifestation d'intérêt 'centre bourg'). Pour chaque commune, une analyse générale de la commune et une analyse sur le terrain du centre bourg a été effectuée ; à Langourla, on dénombre une douzaine de biens vacants ou à vendre dans l'agglomération, une fiche de méthodologie a été complétée pour chaque bâtiment. Au vu des résultats, le rapport de fin d'études de ces étudiants permettra à chaque municipalité de s'interroger ou faire des propositions pour revitaliser son centre bourg.

► **Finalisation de la numérotation et choix du nom de la rue pour les maisons solaires**

M. Alain Chériaux donne le compte-rendu du travail de numérotation des différents villages : il faudra 157 numéros de maisons.

Le Conseil décide de nommer la rue qui dessert les maisons solaires vers le plan d'eau 'Chemin du Verger', et d'acheter une plaque de rue avec son poteau. Un devis va être sollicité près de Cré-Armor de St Gouéno pour cette signalétique en incluant un panneau directionnel 'Langourla', à poser à la sortie de l'agglomération du Gouray.

► **Bilan des TAP**

Mme Josiane AVENEL donne le compte-rendu des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Les activités proposées plaisent aux enfants.

Globalement, à Langourla, le budget annuel des TAP pour l'année scolaire 2014-2015 est établi à environ 10 000 €. La commune percevra 8 134 € d'aides financières, soit 140€ /enfant (5220 € du fonds d'amorçage et 2 914 € de participation de la CAF) et paiera 5 612 € pour les intervenants extérieurs, soit 97 €/enfant, le solde étant pris en charge par la Communauté de Communes.

► Devis rénovation bâtiments communaux

M. Daniel BESNARD fait part de la décision de la municipalité de proposer d'engager des travaux d'entretien dans plusieurs bâtiments communaux et informe le conseil des différents devis reçus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- de changer la porte de la mairie selon la proposition de l'entreprise BCO de Plénée Jugon pour un montant de 2 262,54 € ht
- de remplacer les volets dans l'immeuble PLA sis au 3, place de la mairie, la proposition de la Menuiserie de l'Arguenon est chiffrée à 2 711 € ht pour la fourniture et la pose de 9 volets roulants rénovation blanc (deux seront manœuvrés par moteur)
- de repeindre le bardage des logements Saint Joseph et les gardes corps métalliques selon le devis des peintures du Gouessant d'un montant de 5 227,01 €
- de refaire les peintures intérieures et les sols dans le logement sis 4, rue André Fauchet selon la proposition de M. Thierry Sauneuf arrêtée à la somme de 6 101,46 €
- de repeindre la porte de la poste, les jambages des fenêtres de l'étage de la mairie, les portes façade arrière de la mairie, les baies vitrées de la bibliothèque, les fenêtres et les portes du logement PLA selon l'estimatif de M. Thierry Sauneuf pour un montant de 2 017,86 € ht
- de valider l'ensemble des devis ci-dessus qui seront payés en section de fonctionnement 'entretien des bâtiments'
- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et au règlement des dépenses.

Les travaux du logement 4, rue A. Fauchet pourront être retardés s'il y a réalisation de la chaufferie bois. Des travaux de plomberie nécessaires pour adapter ce nouveau mode de chauffage du logement devront être achevés avant de faire les peintures.

D'autres travaux sont également à prévoir ultérieurement :

- les peintures intérieures de l'agence postale et de la cantine scolaire
- le nettoyage ou la peinture intérieure du pavillon d'accueil
- pour le logement sis 2, rue de la carrière : des infiltrations d'eau près de la cheminée et des ouvertures entraînent des moisissures et nécessiteront une couche de peinture. L'entreprise LD Habitat va faire un traitement hydrofuge sur le mur côté route.

► Participation financière activités extra-scolaires

M. Le Maire fait part de la rencontre annuelle des trois maires du RPI pour fixer le montant des dotations versées pour les enfants scolarisés dans les écoles de Saint Vran et Langourla.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de valider la proposition faite et de fixer à 115 € la participation communale relative aux activités extra-scolaires pour chaque enfant, domicilié à Langourla, scolarisé en maternelle et en primaire, soit à l'école publique 'RPI le blé en herbe', soit à l'école Sainte Marie de Saint Vran, soit à l'école Saint Joseph de Langourla.

► Questions diverses

Information circulation – pose d'un radar

M. Le Maire informe le conseil que, suite à la rencontre avec la DDTM, deux radars vont être posés courant avril (un au Champ du Chêne et un à hauteur de la ville Jolie), pour permettre de connaître le nombre de véhicules circulant dans l'agglomération, leur catégorie, leur vitesse, ainsi que les flux horaires. Une semaine après, ce prêt sera accompagné d'un radar pédagogique.

Les données recueillies seront transmises à la commune par la DDTM, et permettront l'orientation vers un choix d'acquisition de ralentisseurs.

Acquisition mâts

M. Le Maire propose de faire chiffrer l'acquisition de 3 mâts avec les drapeaux français, européen et langourlanais à poser devant la mairie.

Inscription de nos projets au programme 'leader'

M. Le Maire informe le Conseil que nous avons inscrit nos projets de chaufferie et de réhabilitation de logements au programme d'intervention financière 'leader' du Pays Centre Bretagne.

Les dossiers devant être structurés et priorisés entre les nombreux projets, l'enveloppe financière risque d'être minime pour notre commune.

Permanence bureau élections départementales

Les membres du conseil sont désignés pour assurer les permanences au bureau de vote des élections départementales les dimanche 22 et 29 mars.

Emplacement marchand ambulant

La S.E.E. Daniel Le Bras à Ploufragan sollicite un emplacement de stationnement à Langourla pour exercer son activité de boucherie, charcuterie, traiteur, une fois par mois pour une grande vente promotionnelle. Suite à un contact avec M. Pégué, le conseil émet un avis favorable à cette demande et propose le vendredi matin.

Questions diverses (suite)

Rendez-vous inspection éducation nationale

Mme L'inspectrice de l'Education Nationale à Dinan a sollicité un rendez vous pour évoquer les situations de carte scolaire dans les écoles de la circonscription afin de préparer la rentrée 2015

Elle a également rencontré les élus communautaires chargés de l'enfance jeunesse pour faire le point au niveau scolaire (ajustements scolaires envisagés à l'avenir, obligation de conserver des écoles dans chaque commune s'il y a création de commune nouvelle).

Résidence EHPA

M. le Maire fait part de l'avancement du dossier d'acquisition de la résidence les Camélias par le CIAS de la Communauté de Communes du Mené. L'acquisition se ferait à hauteur de 420.000 € et les travaux seraient estimés de 5 à 600.000 €.

Il est prévu que cet établissement soit chauffé par notre chaufferie, ce qui obligera le conseil à prendre une décision rapidement pour poursuivre ou arrêter ce projet.

Cet établissement devrait être opérationnel en 2016.

Divers

Des bouches inodores pour les eaux pluviales vont être achetées et placées devant chez M. Pégue pour éviter les remontées d'odeurs désagréables à proximité de ce commerce.

ECOLES

École publique de Langourla

L'année 2015 a bien démarré et de nombreux projets se bousculent. À l'heure où j'écris, nous sommes en pleine préparation du spectacle de chant choral qui aura lieu le samedi 14 mars à 16h à la salle Mosaique de Collinée. Cette année, le thème est « le cinéma ». Chaque cycle a 7-8 chants à apprendre, ce qui n'est pas une mince affaire. Retenir l'air, ça va mais certains textes demandent plus d'efforts. Mais tout ce travail de mémoire sera récompensé lorsque les enfants passeront sur scène devant une salle comble, décorée de leurs créations scolaires et remplie de leurs parents et amis. Succès assuré !!!

Les CM n'auront pas beaucoup de répit car le mardi 31 mars, ils seront de retour sur scène à la salle Mosaique pour une journée danse. Ce sera l'occasion de montrer leur danse de création aux autres classes du secteur qui ont participé à ce projet de danse, en collaboration avec deux danseurs professionnels. Nous profiterons de ce moment pour présenter également les travaux réalisés en arts visuels sur ce thème.

Ensuite, il sera temps de se tourner vers la classe découverte du mois de juin. L'ensemble des élèves participera à une classe de rivière à Belle-Isle-en-Terre du 15 au 19 juin. Nous pataugerons allègrement dans les mares et ruisseaux à la découverte de la faune et la flore de rivière. Et nous aurons l'immense privilège d'être logé dans le château de Lady Mond !!!

À bientôt pour de nouvelles aventures !

Olivier Bardouil - directeur

École St-Joseph

Notre séjour à la montagne en Auvergne, plus précisément à la station thermale de La Bourboule, fut pour les élèves une expérience enrichissante sur de nombreux points. Cours de ski sur les pistes à Super Besse, chasse au trésor dans des sites culturels de La Bourboule, soirée contes, baptême de chiens de traîneau, observation panoramique d'une chaîne de volcans, marches dans la neige...furent les principales



activités qui ont rythmé notre semaine. Les paysages étaient magnifiques, notre auberge « La Roche des Fées » sur les hauteurs du village nous offrait des vues extraordinaires. Malheureusement, l'abondance de neige, un mètre cinquante sur les pistes, ne nous a pas permis de prendre le train panoramique qui devait nous emmener à travers les montagnes du Puy de Sancy découvrir des lieux merveilleux. Accompagnés des élèves de St-Brandan et de St-Aaron avec qui l'entente fut cordiale, ce voyage aura appris à nos enfants de la campagne ce qu'est la vie à la montagne avec ses avantages et ses inconvénients. Ils sont tous revenus avec des souvenirs plein la tête tant ces 5 jours furent riches en aventures et découvertes... L'année prochaine, c'est la « vie parisienne » qu'iront découvrir les élèves de notre petite école...

Frédéric Heudiard - directeur

Le jeudi 5 février les élèves de l'école de Langourla ont dégusté un repas anglais. Le plat principal était un « cottage pie » assez semblable au hachis parmentier français. Le « cottage pie » anglais est préparé en utilisant du bœuf haché et son équivalent utilisant de l'agneau est appelé « shepherd's pie ».

Pour le dessert, le syrup sponge eut un grand succès. Dans les écoles anglaises, c'est un des plats traditionnels favoris. Une couche de sirop Golden (un genre de confiture épaisse faite à partir de sucre de canne) est étalée dans le fond d'un plat puis recouverte de spongecake et le tout est cuit. Le sponge au sirop est habituellement servi avec de la custard et non pas de la crème anglaise qui est très différente. Le sirop Golden et la poudre de custard sont disponibles à Super U.

Recette pour le syrup sponge

3 oeufs
175g de beurre
175g de sucre
175g de farine à gâteaux
250g de sirop Golden

Comment cuisiner

- 1 Chauffer le four à 180°, thermostat 4 dans un four à gaz et beurrer un moule allant au four.
- 2 Dans un grand saladier, mélanger le beurre et le sucre jusqu'à une consistance légère et onctueuse (vérifier que le beurre est à température ambiante avant de commencer).
- 3 Tamiser la farine dans un bol à part puis casser un des œufs dans le beurre en pommade avec le sucre. Ajouter une cuillère à soupe bombée de farine et mélanger soigneusement. Continuer ainsi jusqu'à ce que tous les œufs aient été ajoutés.
- 4 Ajouter le reste de la farine. Mélanger jusqu'à ce que tout soit homogène.
- 5 Verser le sirop dans le fond du plat puis le mélange précédent au-dessus. Mettre dans le four 25 à 30 minutes jusqu'à ce que la surface soit dorée. Piquer avec un couteau pour tester si le gâteau est bien cuit.
- 6 Vous pouvez renverser le gâteau dans une large assiette de façon traditionnelle ou bien servir à la cuillère dans le plat.

On Thursday 5th of February the pupils of Langourla school were treated to an English meal. The main course was cottage pie, much like the French hachis parmentier. English cottage pie is made using minced or diced beef and the equivalent using lamb is called shepherd's pie.

For dessert, syrup sponge was a great success. In English schools this is a traditional favourite. A layer of Golden syrup (a sticky conserve made from cane sugar) is spread on the bottom of a dish and then covered with spongecake and cooked. Syrup sponge is usually served with custard, not crème anglaise which is very different.

Golden syrup and Custard powder are both available at 'Super U'.

Recipe for syrup sponge

3 Eggs
175g Butter
175g Sugar
175g Self-Raising Flour (farine à gateau)
250g Golden Syrup

How to Cook

1. Heat the oven to 180c/Gas Mark 4 and butter a baking dish.
2. In a large bowl combine the butter and sugar until light and fluffy (make sure the butter is at room temperature before you start).
3. Sift the flour in a separate bowl and then break one of the eggs into the creamed butter and sugar mix. Add a heaped tablespoon of the flour and stir thoroughly. Continue until all the eggs have been added.
- 4 Add the remaining flour. Mix until everything is combined.
5. Pour the syrup into the bottom of the baking dish and then carefully spoon the sponge mix on top. Place in the oven for 25-30 minutes or until golden brown on the surface. Use a skewer to test whether the sponge is cooked all the way through.
6. You can tip the pudding upside down onto a large plate in the manner of a traditional syrup sponge, or just spoon out servings from the dish.





Fin février, les heurts sont plus violents. Des opposants sont arrêtés et jugés en mars à Quimper. Lors du procès, 6000 personnes sont venues soutenir les prévenus. Les CRS chargent sur la foule. Au final, les juges jouent l'apaisement et relaxent les inculpés.

Les 15 et 16 mars, 50 000 personnes se rassemblent à la Pointe du Raz pour célébrer la fin de l'enquête publique.

Le point d'orgue du combat de Plogoff se situe le week-end du 24 et 25 mai 1980 où 100 000 personnes assistent à la « Pentecôte antinucléaire » dans la Baie des Trépassés.



Pourtant, fin 1980, un décret inscrit au Journal Officiel, la déclaration d'utilité publique de la centrale de Plogoff. Le seul espoir des Bretons est l'élection présidentielle de mai 1981.

Plusieurs hauts responsables socialistes sont venus soutenir les Plogoffistes. Les représentants locaux interpellent le candidat Mitterrand au cours d'un meeting à Brest. Celui-ci leur répond : « Plogoff ne figure pas et ne figurera pas dans mon plan nucléaire ». On connaît l'issue de l'élection mais l'incertitude demeurera jusqu'au 10 décembre 1981, date à laquelle le décret d'utilité publique des travaux de construction de la centrale est définitivement abrogé. L'affaire Plogoff est terminée.



Aujourd'hui, la Bretagne importe notamment son électricité des centrales voisines, de la centrale thermique de Cordemais (pour 30 % environ) et des centrales nucléaires de Flamanville et de Chinon (pour les 70 % restants). Cette importation s'est réduite depuis 2008, date qui a marqué le début d'un fort développement de l'éolien terrestre et du photovoltaïque en Bretagne.

Tous les Bretons se souviennent de Plogoff et du combat d'une petite commune contre le nucléaire et le pouvoir. « Les bonnets rouges avant l'heure ».

En 1973, le choc pétrolier mondial oblige le gouvernement du 1er ministre Pierre Messmer à opter pour le tout nucléaire. Dans le projet, une centrale sera construite en Bretagne.

En 1978, après plusieurs années d'études, le site de Plogoff est retenu par les autorités. Un comité de défense est créé par l'emblématique maire de la commune, Jean-Marie Kerloc'h, ce sera le combat de sa vie.

Le 30 janvier 1980, 1er jour de l'enquête publique, marque le début du conflit. Les dossiers de l'enquête sont brûlés devant la mairie. A partir de cette date, les forces de l'ordre installent les « mairies annexes » (bureaux de l'enquête publique) dans des fourgonnettes. Tous les soirs à 17h, un rituel s'installe : « la messe de 5h ». Le départ des forces de l'ordre et des représentants des mairies annexes déclenche des manifestations des habitants, surtout des femmes, leurs maris sont marins pour la plupart. Des incidents éclatent alors : Quolibets, jets de pierres, grenades lacrymogènes, cocktails molotov ...



HISTOIRE : LA MARSEILLAISE

Patriotisme et unité.

Le capitaine Rouget de Lisle aurait de quoi être fier, lui qui dans la nuit du 25 au 26 avril 1792 écrit ce texte à la demande du Maire de Strasbourg, où il est en garnison. Sa composition porte le titre suivant : Chant de guerre pour l'armée du Rhin.

En août de la même année, des militaires phocéens venus participer au renversement de la monarchie, ont été les premiers à fredonner cet air, dans les rues de Paris.



Les députés républicains, craignant le retour de la monarchie, réagissent vivement, et décident de l'imposer comme hymne national par la loi du 14 février 1879.

Indissociable du drapeau Bleu, Blanc, Rouge, La Marseillaise est régulièrement chantée par les citoyens français. Pendant la seconde guerre mondiale, les Allemands l'interdisent en zone occupée. Ce chant retrouve sa noblesse dès la libération. On la fait chanter dans les écoles 'pour célébrer nos martyrs', comme indiqué dans une circulaire de l'Education Nationale.

En leur honneur, cette œuvre est rebaptisée : La Marseillaise. Trois ans plus tard, le 14 juillet 1795, la convention la décrète pour la première fois chant national.

Ce chant fût interdit sous l'Empire et la Restauration.

La Marseillaise, orchestrée par le compositeur Hector Berlioz, revient au goût du jour dès 1830. Les monarchistes, la trouvant blasphématoire, font pression pour qu'elle retourne aux oubliettes.

Les Constitutions de 1946 et 1958 réaffirment son caractère d'hymne national. Entonnée lors des commémorations ou à l'occasion de rencontres sportives, elle devient un fort symbole d'unité.

Gageons que ce chant vibrant, cimente encore pour longtemps, le peuple français, dans ce que l'on appelle, depuis le 11 janvier 2015 : L'ESPRIT DE JANVIER.

Michel Ulmer

ETAT CIVIL

Naissance

Loris COCHETEL

9, la Ville Blanchet

le 21 janvier

URBANISME

Demandes d'urbanisme acceptées

DATE	DEMANDEUR	ADRESSE	TRAVAUX
10 janvier	GAEC ROBERT Frères	La Rochette et Penhouët	Pose de panneaux photovoltaïques
6 février	PERROT Vincent	Le Pont	Reprise encadrements de fenêtres
11 février	COGNERAS Antoine	La Saudraie	Ouverture de fenêtres et vélux

BIBLIOTHEQUE

Le mercredi 17 décembre, la bibliothèque a poussé ses murs pour accueillir 40 enfants à l'animation de Noël. Après la lecture de contes, les enfants ont réalisé des décorations à accrocher dans les sapins de Noël. Manon et Miléna les ont pris en photo déguisés en père Noël. Ils sont repartis avec leurs portraits en souvenir. Les roses des sables et les rochers coco préparés par les bénévoles et offerts aux participants ont clôturé l'après-midi. Le mercredi 1er avril, nous proposons aux enfants un après-midi sur le thème de Pâques : lecture, atelier créatif et goûter seront au programme.

- Animation Ribambelle le mardi 31 mars de 10h à 11h30 à la maison des associations.
- Animation Bébé bouquine le jeudi 4 juin de 10h à 11h à la bibliothèque .

LANGOURLA

Bibliothèque 14h

Lecture et Atelier créatif

inscriptions à la mairie - 02.96.50.42.19 - ou auprès de christel à l'école

Mercredi 1^{er} avril

VIE ASSOCIATIVE

A TOUTES LES ASSOCIATIONS: Les associations qui souhaitent faire paraître des articles dans le bulletin municipal peuvent les déposer en mairie pour fin mai.



Cette année la Trouba'Tour vous propose deux pièces

• **SEXY-FLAG**

vaudeville en un acte de Christian ROSSIGNOL
(le mari, sa femme et ses maîtresses)

• **J'Y CROIX PAS**

comédie en trois actes de Noël PIERCY
(dans le couvent des repentantes l'arrivée inopinée d'un évadé bien encombrant) Salle Georges Albert
samedi 28 mars à 20h30, dimanche 29 mars à 14h30



LangourlaVie

L'ouverture de la saison de pêche aura lieu le 1er avril. Langourlavie organise un concours de pêche le **dimanche 17 mai**. Tarifs : Adultes 6 €, Enfants de 12 à 17 ans 3 €, Moins de 12 ans gratuit

Club du 3ème âge

Dimanche 10 mai – 14h30

Bal avec l'orchestre 'Gégène et ses musiciens'.

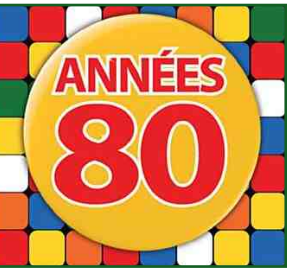
Jeudi 28 mai – 12h30

La journée grillades à la Maison des Associations.

Jeudi 25 Juin

Voyage du club - 'NANTESau fil de l'Erdre'.

RETROVISEUR



N° 14
OCTOBRE
1980

l'écho de langourla

Sept Blue Bell Girls et M. Le Taillanter au tournoi de football de Langourla



Tournoi un peu spécial à Langourla, à l'initiative du maire, M. Georges Albert. Il s'agissait ni plus ni moins que du challenge Christian Bonnet, avec la participation d'équipes extérieures au canton, celle du football club du cabaret le Lido de Paris et celle de la préfecture de police (13^e).

Les danseuses à l'accueil étaient déplorées. Elles étaient en tenue de ville, mais le charme y était quand même. Le premier à être accueilli par ces charmantes hôtes, a été M. Le Taillanter, représentant la police.





CHARADE

Mon premier est une moitié de coco.
 Mon deuxième est le participe passé du verbe "mouvoir".
 Mon troisième est le son de la 14ème lettre de l'alphabet.
 Mon quatrième est un pronom personnel.
 Mon cinquième est une abréviation de vélocité utilisée pour une voiture «Renault».
 Mon sixième est un article défini masculin singulier.
Et mon tout est destiné à favoriser le regroupement des communes.

Mots croisés du Mené N°2

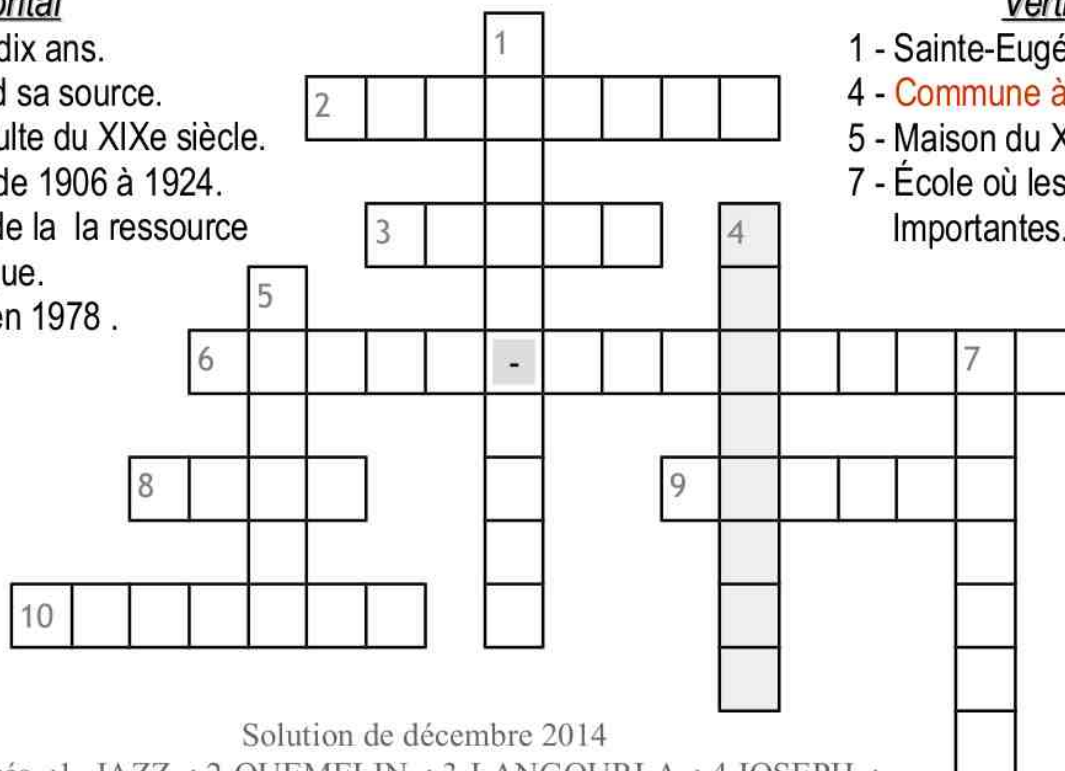
Toutes les définitions, à trouver, sont en rapport avec une commune du Mené

Horizontal

- 2 - Fête ses dix ans.
- 3 - Elle prend sa source.
- 6 - Lieu de culte du XIXe siècle.
- 8 - Terminus de 1906 à 1924.
- 9 - Créateur de la la ressource économique.
- 10 - Elle naît en 1978 .

Vertical

- 1 - Sainte-Eugénie y réside.
- 4 - **Commune à trouver.**
- 5 - Maison du XVIIe siècle.
- 7 - École où les notes sont importantes.



Solution de décembre 2014

Mots croisés :1 -JAZZ ; 2-QUEMELIN ; 3-LANGOURLA ; 4 JOSEPH ;
 5-EUTROPE ; 6-THEATRE ; 7-DUCAS ;8-ETANG ; 9-COELAN ; 10-GILLES.
Charade : CITY STADE

A NE PAS CONFONDRE...



La Drôme moite et la môme droite.
 Un phare d'Éole et un fort des halles.
 Des casernes navales et des cavernes nasales.
 Un Panthéon et un pont hanté.
 Faire juger un rigolo et faire jurer un gigolo.
 L'humour d'un type beurré et l'humeur d'un type bourré.

Le talent d'Urbain et le turban d'Alain.
 Une pierre brisée et une bière prisée.
 Un paon normal et un pâle Normand.
 Une butte fertile et une Berthe futile.
 Une belle gourde et une bègue lourde.

LA COMMUNE NOUVELLE : POURQUOI?

Le territoire français, avec près de 36 600 communes, regroupe à lui seul 40 % des communes de l'Europe des vingt-sept. Cet émiettement se traduit par un nombre élevé de petites communes avec peu de moyens, qui a amené l'État à rechercher des modalités de regroupement des communes.

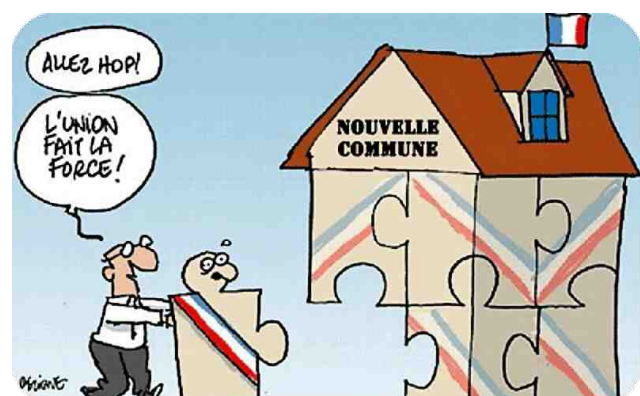
Pays	Nombre de communes en 1950	Nombre de communes en 2007	Variation
Allemagne (sur l'ancien territoire Allemagne de l'Ouest)	14 338	8 414	- 41 %
Autriche	4 039	2 357	- 42 %
Belgique	2 359	596	- 75 %
Bulgarie	1 389	264	- 81 %
Danemark	1 387	277	- 80 %
Espagne	9 214	8 111	- 12 %
Finlande	547	416	- 24 %
France	38 800	36 783	- 5 %
Hongrie	3 032	3 175	+ 5 %
Italie	7 781	8 101	+ 4 %
Norvège	744	431	- 42 %
Pays-Bas	1 015	443	- 57 %
République tchèque	11 459	6 244	- 46 %
Royaume-Uni	1 118	238	- 79 %
Suède	2 281	290	- 87 %

Le président Sarkozy a annoncé, lors de son discours du 25 septembre 2008 à Toulon, que:

“Le moment est venu de poser la question des échelons de collectivités locales dont le nombre et l'enchevêtrement des compétences est une source d'inefficacité et de dépenses supplémentaires. La compétitivité de notre économie est capitale. Elle ne peut supporter un poids excessif de dépenses publiques”

Dans ce cadre, le gouvernement a engagé une réforme profonde des collectivités territoriales, destinée à limiter l'imbrication des institutions locales, en rendant le fonctionnement plus économique et en améliorant la gouvernance, notamment dans le cadre d'une concurrence européenne, voire mondiale, des métropoles les plus importantes, qui a abouti par l'adoption de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Celle-ci crée un nouveau régime de regroupement des communes, les « communes nouvelles », une formule rénovée de regroupement de communes, pouvant notamment s'appuyer sur le périmètre des intercommunalités auxquelles les communes adhèrent.



Incidences financières

La diminution prévue de 30 % de la dotation globale de fonctionnement (DGF) d'ici à 2017 a incité les élus à s'interroger sur les avantages financiers et fiscaux de la création d'une commune nouvelle, car les communes nouvelles créées pour le 1er janvier 2016, sont exonérées de la baisse de DGF.

sources: wikipedia , AMF , Mairie Conseils

Le portage des repas à domicile



Le service de portage des repas à domicile est un service à destination des personnes âgées de plus de 60 ans mais aussi pour les personnes en situation de handicap ou sur

certificat médical (suite à une hospitalisation). Pour en bénéficier, il faut résider sur le territoire communautaire et souscrire au moins 3 repas par semaine. Pour plus d'informations, contactez le CIAS au 02.96.31.47.17.

Relais parents assistants maternels (RPAM)

Roxane ROUILLE, Educatrice de Jeunes Enfants, remplace Hélène Prigent au RPAM jusqu'au mois de juillet 2015. Pour plus d'informations, contactez le RPAM au 02.96.31.47.17 ou rpamdumene@gmail.com

Forum de l'emploi et de la formation professionnelle



Toute personne à la recherche d'un emploi, d'un job d'été, ou d'une formation professionnelle peut rencontrer des professionnels de l'emploi (Maison de Jeunesse et Mission Locale). Des conseils vous seront apportés lors d'une rencontre qui aura lieu le Samedi 28 mars 2015, de 9h à 12h30, au

Val De Landrouët à Merdrignac.

Pour plus d'informations, contactez Mme Nadine Rouillard au 02.96.57.45.43

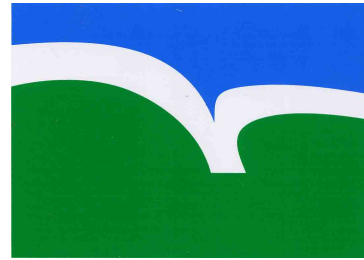
Caisse primaire d'assurance maladie



La CPAM mène une campagne de communication sur le recours contre un tiers. Son objectif est de faire

connaître la nécessité pour un assuré social, de déclarer à la CPAM un accident survenu par le fait d'un tiers (accident de la route, de sport, morsures de chien, coups et blessures...). La CPAM pourra ainsi se faire rembourser les soins versés à l'assuré par l'assurance du tiers en cause. Pour plus d'informations, contactez le 36.46.

Maison départementale de Loudéac



(antenne du Conseil Général)
Mme Stéphanie Le Ber, assistante sociale assure une permanence 2 fois par semaine au Centre Médico-social de Collinée sur rendez-

vous.

Secrétariat de Loudéac : 02.96.28.11.01

Permanence à la Communauté de Communes du Mené



Mission Locale :

chaque mardi après-midi de 14h à 18h

Recherche Emploi :

lundi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 17h

Trésorerie Collinée-Merdrignac :

vendredi de 9h à 12h

Horaires de la trésorerie



Depuis le 1er janvier 2015, les bureaux de la Trésorerie de Collinée sont fermés.

Une permanence est prévue dans les locaux de la Communauté de Communes du Mené le vendredi matin de 9h à 12h.

Le Centre des Finances Publiques de Collinée-Merdrignac siège dorénavant au 4 rue Basse Madeleine à Merdrignac ; du lundi au vendredi de 8h45 à 12h.



Photo prise à Langourla

Astuce pour les photographes, les oiseaux adorent les flocons d'avoine dans la graisse de confit de canard

Message de vigilance de la part de la Gendarmerie des Côtes d'Armor



"Depuis le début de l'année 2015, plusieurs personnes âgées sont victimes de vols commis par ruse. 23 exactions ont déjà été recensées en Bretagne dont 14 dans les Côtes d'Armor.

Le mode opératoire est le suivant : deux hommes se présentent au domicile des victimes comme des agents chargés de l'entretien des VMC.

Pendant que l'un des deux hommes occupe la victime, le second fouille la maison et dérobe des bijoux, du numéraire et des cartes bancaires. Les faits se déroulent principalement en semaine, essentiellement en fin de matinée.

Les auteurs présumés s'expriment en français correct et sans accent notable. Ils sont de types européens de teint mat âgés pour l'un d'une quarantaine d'années et le second serait plus jeune (25-30 ans). Ils sont porteurs de gants."

Il convient d'être vigilant et de ne pas laisser rentrer chez soi ces personnes qui sont mal intentionnées .

En cas de doute ou si elles sont insistantes prévenir rapidement la gendarmerie (17).

Vente à distance et démarchage

Des informations doivent être fournies avant toute conclusion de contrat (prix, caractéristiques du produit, droit de rétractation, conditions d'expédition).

Une fois le contrat conclu, le professionnel doit vous remettre un contrat accompagné d'un formulaire de rétractation. Vous disposez alors, sauf exception d'un délai de 14 jours pour vous rétracter sans frais ni fournir de motif. Pour les contrats hors établissement, le professionnel a interdiction de recevoir un paiement ou une contrepartie avant l'expiration d'un délai de 7 jours. Il n'est donc pas possible de vous demander un chèque non-encaissé, un RIB, ou d'enlever votre ancien matériel. Pour exercer votre droit de rétraction, il vous faut retourner le formulaire au vendeur, de préférence par courrier recommandé avec accusé de réception. Pour les salons et les foires, pas de délai de rétractation. Vente à distance : 14 jours pour renvoyer le produit. Pour le démarchage téléphonique, vous disposez de la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition et l'utilisation de numéros masqués dans le cadre d'un démarchage téléphonique est interdite.

Les plaintes peuvent être recueillies par les services de gendarmerie et de police mais aussi par la Direction Départementale de la Protection des Populations. En fonction des infractions, des amendes plafonnées à 75000 euros et des poursuites judiciaires peuvent être engagées devant le tribunal correctionnel. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la DDPP, la gendarmerie mais aussi les associations de consommateurs

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Associations-de-consommateurs-des-Cotes-d-armor-22>

Devenez EcoWa'cteur



Renseignements sur : www.ecowatt-bretagne.fr

Mené Informatique



(Philip Wittamore E.I.) propose tous services informatiques: dépannage et réparation de PC, portable, smartphone et tablette, ainsi que la création et hébergement de sites internet.

30 ans d'expérience professionnelle informatique en France.
02 96 30 43 59 • 06 20 83 37 82 • philip@wittamore.com

Filière Bois Energie



La Communauté de Communes veut pérenniser la filière locale d'approvisionnement en bois plaquettes des chaudières collectives. Pour cela, elle recherche des parcelles non valorisées

actuellement qui pourraient être plantées. Différents types de plantations sont envisagés. Des subventions du Pôle d'Excellence Rurale ont été mobilisées pour ce programme, afin d'étudier la faisabilité du projet sur leurs parcelles. Contact : Marc Thery au 02.96.31.47.17 Renseignements disponibles auprès de la Mairie de Plessala : 02.96.26.11.08

Quelques règles pour se protéger contre les cambriolages

Pas de mot sur la porte pour dire que l'on est absent, ni sur les réseaux sociaux, le répondeur (penser au transfert de vos appels sur votre mobile)

Prévenir vos proches voisins si vous avez confiance en eux
Entretien de la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé

Faire ouvrir les volets de votre maison par une personne de confiance, faire retirer le courrier de la boîte aux lettres, si vous avez un système de minuterie pour activer l'éclairage de votre maison

Penser à ranger tous vos outils de jardinage, ou bricolage... dans un endroit fermé à clef.

Signaler à la gendarmerie que vous partez en vacances.
Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables, et mettez vos objets de valeur dans un coffre.

Si vous êtes tout de même victime :
NE TOUCHEZ A RIEN ET AVERTIR LA GENDARMERIE EN COMPOSANT LE 17

Collège Victor VASARELY de Collinée



Pour inscrire vos enfants, une porte ouverte est organisée le vendredi 20 mars 2015 à partir de 17h00.

La Marine recrute et forme 3000 personnes



- de 16 à 29 ans;
- de sans diplôme à Bac+5;
- premier contrat de 1 à 10 ans...

Renseignez vous au CIRFA,
4 bd Charner - St BRIEUC
02.96.01.58.08

permanences à Dinan, Lamballe, Loudéac, Rostrenen,
Guingamp, Paimpol et Lannion



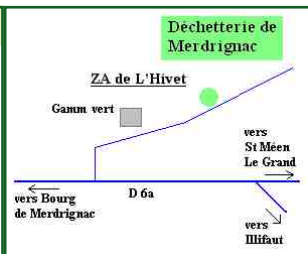
Rappel

Les élections départementales auront lieu
les dimanches 22 et 29 mars

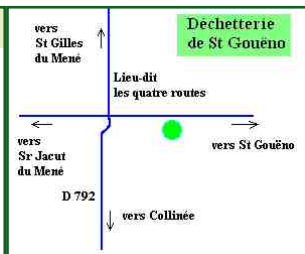
Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h à la mairie.

Déchetterie : Horaires d'été (mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre)

Merdrignac :	
lundi	14h-18h30
mardi	14h-18h30
vendredi	8h30-12h30 14h-18h30
samedi	8h30-12h30 14h-18h15



Saint Guéno :	
lundi	14h-18h30
mercredi	8h30-12h30 14h-18h30
samedi	8h30-12h30 14h-18h15



LES SORTIES A LANGOURLA EN 2015

samedi 28 et dimanche 29 mars	Théâtre	La Trouba'tour
lundi 6 avril	Circuit du Mené, passage à Langourla	
dimanche 12 avril	Rallye des vieilles voitures, arrêt au théâtre de verdure à 16h	
samedi 25 avril	Repas	Société de chasse
dimanche 10 mai - 14h30	Bal avec Gégène et ses musiciens	Club du 3ème age
dimanche 17 mai	Concours de pêche	LangourlaVie
vendredi 22 mai	Tradichapelles à la chapelle St.Joseph	
dimanche 28 juin	Concert Orchestre de Bretagne	LangourlaVie
samedi 11 juillet	Feux d'artifice, repas et bal populaire	LangourlaVie
dimanche 12 juillet	Thé dansant	Club du 3ème age
samedi 18 juillet	Moules Frites	Les amis de St.Joseph
courant juillet	Courses de chevaux	Les amis du cheval
du jeudi 6 au dimanche 9 août	Festival de Jazz et Croq'notes	Futurocom et LangourlaVie
dimanche 9 et 16 août	Vide grenier à la chapelle St.Joseph	Les amis de St.Joseph
dimanche 6 septembre	Pardon et repas champêtre	Les amis de St.Gilles
dimanche 4 octobre	Repas du CCAS	
samedi 7 novembre	Jarret-frites	L'amicale Laïque
dimanche 6 décembre	Thé dansant	Club du 3ème age



S.A.M.U. **15**
Police **17**
Sapeurs-Pompiers **18**
Numéro d'appel d'urgence général **112**
Allo enfance maltraitée **119**

Centre Anti-Poison (Rennes) **02 99 59 22 22**
Centre hospitalier de Saint Briec **02 96 01 71 23**
EDF (sécurité dépannage) **08 10 33 31 22**

Mairie de Langourla

Tél : 02 96 30 42 19 Fax : 08 97 50 71 79

Lundi au samedi de 9h à 12h

E-mail : commune.langourla@wanadoo.fr

Site web : <http://www.langourla.com>

Permanences du Maire

Lundi et mercredi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Agence Postale - Levée du courrier 12h30

02 96 30 44 19

Lundi au vendredi de 9h30 à 11h30

Trésorerie de Merdrignac

02 96 28 41 64

Lundi au vendredi de 8h45-12h

Fermée l'après-midi

Gendarmerie de Collinée

02 96 31 40 17

Mardi, jeudi, samedi de 14 h à 18 h

Communauté de communes du Mené

02 96 31 47 17

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

E-mail : accueil@mene.fr <http://www.ccmene.fr>

SAUR - Services des eaux

02 22 06 45 00 de 8h00 - 20h00

Centre hospitalier René Pleven (Dinan)

02 96 85 72 85

Docteurs Sleiman et Ionita

Cabinet médical généraliste Eréac

02 96 86 63 52

Docteur Malet Olivier

Médecin généraliste le Gouray

02 96 30 29 40

Docteur Bourhy

Cabinet médical généraliste Collinée

02 96 31 40 13

Maison de santé

1 rue des musiciens, Collinée

Docteur Lecorgne **02 96 31 69 82**

Cabinet Infirmier **02 96 34 91 92**

Kinésithérapeute **02 96 30 96 67**

Docteur Laguens Jean-Pierre

Médecin généraliste Collinée

02 96 34 93 00

Schmit Jean-Paul

Pharmacie Collinée

02 96 31 40 12

Ambulances du Mené

Collinée

02 96 31 43 22

D'hem Pierre

Pharmacie Eréac

02 96 86 63 63

Ambulances Arguenon

Plénée-Jugon

02 96 31 85 24

Pour connaître la pharmacie de garde le weekend

32 37

Cabinet infirmier

Collinée

02 96 34 91 92

Cabinet infirmier

Plénée-Jugon

02 96 34 54 53

Cabinet infirmier

Broons

08 99 86 83 50

Bulletin redigé et mis en page par la commission Information et Communication de Langourla

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par la Mairie de Langourla.

Vous pouvez vous procurer un bulletin communal supplémentaire au secrétariat de la mairie.